

Décision

Générale

colonial

Décision n° 52-403-1930 Secours.

n° 52-403-1930

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 juin 1930

Numéro JO

n° 403 du 30/06/1930

Date du numéro

30 juin 1930

TEXTE INTÉGRAL

le sergent Dcspouy (Paul), est autorisé à faire du travail supplémentaire au Cabinet du Gouverneur, qui lui sera rétribué à raison de 7 francs l'heure, à compter du 13 juin 1930.